

COMPTE – RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil onze, le jeudi 3 mars à 18 h 30, le Conseil d'agglomération légalement convoqué le 24 février 2011, s'est réuni à la communauté d'agglomération à Villiers-le-Bel, 1 boulevard Carnot, sous la Présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Président.

Etaient présents : M. Didier VAILLANT, Mme Annie PERONNET, M. Maurice LEFEVRE, M. Michel AUMAS, M. Jean-Louis MARSAC, M. Charles SOUFIR, M. Maurice BONNARD, M. Mourad CHIKAOUI, M. Gérard BONHOMET, M. Pascal DOLL, M. Patrick HADDAD, M. Gérard LENAIN, M. Chandrasegran PASSOURAMANE, M. Ali ABCHICHE, M. Daniel AUGUSTE, M. Pierre GALLAND, M. Rosan HURTUS, Mme Laetitia KILINC, M. Pierre MAÏZ, M. Maurice MAQUIN, M. François PUPPONI, M. Jean SARBACH.

Avaient donné «pouvoir» : Mme Marie-France BLANCHET a donné pouvoir à M. Gérard BONHOMET, Mme Isabelle BERESSI a donné pouvoir à M. Frédéric NICOLAS, Mme Nadeen DELARUE a donné pouvoir à M. Mourad CHIKAOUI, Mme Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT a donné pouvoir à M. Christophe LOUVEL, Mme Yasmina MENANI a donné pouvoir à M. Pierre DUBOIS, M. Jean PARE a donné pouvoir à M. Maurice LEFEVRE, M. Antoine ESPIASSE a donné pouvoir à M. Katchik KATCHIKIAN.

Y assistaient également : M. Pierre DUBOIS, Mme Liliane GOURMAND, M. Katchik KATCHIKIAN, M. Christophe LOUVEL, M. Frédéric NICOLAS, M. Bruno YAKAN.

M. M. Katchik KATCHIKIAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum est constaté atteint le Conseil d'agglomération procède à l'examen de l'ordre du jour qui s'effectuera sur 12 points.

Délibération N°11.03.03 – 1/12 : Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2011 – Budget principal

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Conseil d'agglomération du 27 janvier 2011.

Le conseil, à l'unanimité,

1°) vote, par chapitre, le budget 2011 équilibré comme suit en dépenses et en recettes à hauteur de 51 781 104,00 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 12 419 211,00 € pour la section d'investissement, soit une balance générale de 64 200 315,00 €.

Délibération N°11.03.03 – 2/12 : Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2011 – Budget annexe Locations Immobilières

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Conseil d'agglomération en date du 27 janvier 2011.

Le conseil, à l'unanimité,

1°) vote, par chapitre, le Budget primitif pour l'exercice 2011 du budget annexe Locations Immobilières, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections d'investissement et de fonctionnement, comme suit :

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	891 390,00 €	1 115 088,00 €
Amortissements	325 485,01 €	129 723,00 €
Virement	27 935,99 €	
TOTAL	1 244 811,00 €	1 244 811,00 €
Section Investissement	428 421,00 €	428 421,00 €

Délibération N°11.03.03 – 3/12 : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2011 – Budget Annexe gestion du parking public souterrain Intercommunal du Pôle Gare de Garges/Sarcelles

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Conseil d'agglomération en date du 27 janvier 2011.

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) vote le budget primitif pour l'exercice 2011 du budget annexe gestion du parking public de stationnement souterrain Intercommunal du Pôle Gare de Garges/Sarcelles, équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 178 000,00 €, et sans inscription en section investissement.

Délibération N°11.03.03 – 4/12 : Adoption du montant de la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales de Val de France pour l'année 2011

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°11.03.03-1/12 du 3 mars 2011 adoptant le Budget primitif 2011 - budget principal ;

Considérant les éléments du dossier de demande de subvention déposé par le Comité des Œuvres Sociales de Val de France.

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) adopte le montant total de la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales de Val de France pour l'année 2011, soit 100 000 € ;
- 2°) dit que cette somme est inscrite au budget primitif 2011 de la communauté d'agglomération au compte 6574-0201.

Délibération N°11.03.03 – 5/12 : Autorisation de demande de subvention auprès du Fonds Social Européen (FSE) pour les Espaces Emploi de Garges-lès-Gonesse et de Villiers-le-Bel, au titre de l'année 2011

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° 05.06.23 5/14 du 23 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°05.12.12 7/11 du 12 décembre 2005 relative à la modification de la date des transferts liés à la « politique de la ville » ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre du Programme FSE 2007/2013 pour participer au financement des actions mises en œuvre par les espaces emploi de proximité, localisés à Villiers-le-Bel et Garges-lès-Gonesse.

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) approuve le plan de financement relatif aux actions mises en œuvre par les espaces emplois ;
- 2°) autorise une demande de subvention, au titre du Programme FSE 2007/2013 pour l'Espace Emploi de Garges-lès-Gonesse et l'Espace Emploi de Villiers-le-Bel et autorise le dépôt des dossiers de demande de participation du FSE pour des montants de 174 958 € pour Garges-lès-Gonesse et de 77 273 € pour Villiers-le-Bel.

Délibération N°11.03.03 – 6/12 : Adoption du montant des subventions accordées aux associations : Mission Locale Val d'Oise Est, Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise, GIP ADIFE et CIDFF dans le cadre de la compétence Politique de la ville, au titre de l'année 2011

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°05.06.23 5/14 du 23 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°05.12.12 7/11 du 12 décembre 2005 relative à la modification de la date des transferts liés à la compétence « Politique de la Ville » ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°11.03.03-1/12 du 3 mars 2011 adoptant le Budget primitif 2011 - budget principal.

Le conseil, à l'unanimité,

1°) adopte le montant des subventions accordées aux associations : Mission Locale Val d'Oise Est, Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise (M2E95), GIP ADIFE et Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de la compétence politique de la ville pour l'année 2011 ;

2°) dit que la dépense est prévue au budget primitif 2011, section de fonctionnement article 6574/96.

Délibération N°11.03.03 – 7/12 : Adoption du montant des subventions accordées aux associations : Association des Entreprises du Parc Industriel de Sarcelles, Association Garges-en-France Entreprises, Association Est Val d'Oise Initiative, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise et Association PRISME 95 dans le cadre de la compétence développement économique, au titre de l'année 2011

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques ;

Vu le décret n°2004-982 du 13 septembre 2004 relatif aux subventions aux organismes participant à la création et à la reprise d'entreprises ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°11.03.03-1/12 du 3 mars 2011 adoptant le Budget primitif 2011 - budget principal.

Le conseil, à l'unanimité,

1°) adopte le montant des subventions accordées aux associations dans le cadre de la compétence développement économique pour l'année 2011 ;

2°) précise que les subventions accordées à Est Val d'Oise Initiative, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique et l'association Prisme 95 seront versées sous réserve de la signature de conventions d'objectifs.

Délibération N°11.03.03 – 8/12 : Autorisation de demandes de subventions pour l'action intitulée « service d'accompagnement et de suivi renforcés des créateurs-repreneurs d'entreprises dans les quartiers de Val de France » (Projet Urbain Intégré/FSE)

Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération Val de France de soutenir la création d'entreprises en valorisant les parcours réussis dans les quartiers.

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve le plan de financement prévisionnel pour la poursuite de l'action intitulée « service d'accompagnement et de suivi renforcés des créateurs-repreneurs dans les quartiers sensibles de Val de France » ;

2°) autorise le dépôt des dossiers de demande de subventions contribuant au financement de cette action auprès de l'Etat au titre du programme « FSE 2007/2013 « In'Europe », de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'Aéroport De Paris.

Délibération N°11.03.03 – 9/12 : Autorisation de demandes de subventions pour poursuivre l'expérimentation de la Démarche d'Ecologie Territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France (projet In'Europe/FEDER)

Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération Val de France de soutenir les entreprises de son territoire en favorisant l'animation économique des parcs d'activités de l'agglomération pour maintenir l'activité économique et l'emploi.

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) approuve le plan de financement prévisionnel de l'action concourant à poursuivre l'expérimentation de la démarche d'Ecologie Territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France ;
- 2°) autorise le dépôt du dossier de demande de subventions contribuant au financement de cette action auprès de l'Etat au titre du programme FEDER 2007/2013 « In'Europe ».

Délibération N°11.03.03 – 10/12 : Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour les animations des bibliothèques intercommunales de Val de France au titre de l'année 2011

Considérant l'intérêt de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise afin de financer une partie des animations menées par les bibliothèques intercommunales ;

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) approuve le plan de financement relatif au financement des animations menées par les bibliothèques intercommunales ;
- 2°) autorise une demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise et autorise le dépôt du dossier à hauteur de 15 000 € ;
- 3°) autorise la communauté d'agglomération Val de France à prendre à sa charge les dépenses complémentaires en cas de non obtention d'une partie de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

Délibération N°11.03.03 – 11/12 : Dénomination de la piscine intercommunale « Christiane et Guy CANZANO » à Sarcelles

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) décide de dénommer la piscine intercommunale de Sarcelles : Piscine intercommunale « Christiane et Guy CANZANO ».

Délibération N°11.03.03 – 12/12 : Rétrocession de la communauté d'agglomération Val de France à la commune de Sarcelles d'une partie des locaux annexes de la Piscine de Sarcelles

Vu les articles L 1321-1, L1321-2 et L 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°04.03.15 – 9/15 du 15 mars 2004 de la communauté d'agglomération Val de France portant définition de l'intérêt communautaire lié à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Considérant qu'à l'issue des travaux de rénovation et d'extension de la piscine de Sarcelles, la partie de l'équipement, correspondant aux anciens locaux de l'accueil situé au rez-de-chaussée, des bureaux administratifs, des vestiaires et des sanitaires situés à l'étage, n'est plus utilisée par les services de la piscine intercommunale ;

Considérant qu'il y a lieu de constater la désaffectation d'une partie des locaux annexes de la piscine intercommunale à Sarcelles comme n'étant plus nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

Le conseil, à l'unanimité,

- 1°) constate qu'une partie des locaux annexes de la piscine intercommunale à Sarcelles n'est plus utilisée dans le cadre de l'exercice de la compétence transférée et telle que résultant de la définition de l'intérêt communautaire établie par délibération n°04.03.15 – 9/15 du 15 mars 2004 de la communauté d'agglomération Val de France ;
- 2°) constate que les locaux annexes suivants, ayant une surface hors œuvre nette de 698 m², ne sont plus nécessaires

pour exercer la compétence transférée :

- * 62 m² situés au niveau rez-de-chaussée et comprenant :
 - l'ancien hall d'accueil,
 - l'escalier d'accès à l'étage,

- * 636 m² situés au niveau du 1^{er} étage et comprenant les locaux désaffectés correspondant à :
 - des vestiaires individuels et collectifs avec douches et sanitaires,
 - deux bureaux,
 - une salle polyvalente ;

3°) demande la rétrocession à la commune de Sarcelles de la partie du bien désaffecté, telle que détaillée à l'article 2 de la présente délibération, attendu qu'elle ne concoure plus à l'exercice de la compétence transférée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

À Villiers-le-Bel, le - 8 MARS 2011

Le Président de la communauté d'agglomération,



Didier VAILLANT

Pour affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Val de France,
en Mairies de SARCELLES - GARGES-LES-GONESSE - VILLIERS-LE-BEL - ARNOUVILLE